

SNTRS



**CNRS-INRIA
INSERM-IRD
INED**

En bref...

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33
Courrier électronique : sntrscgt@vjf.cnrs.fr - - Site web : <http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr>

Numéro 331 du 12 juillet 2013

Communiqué du SNTRS-CGT

Le Président de l'INRIA s'associe au lobbying des éditeurs de logiciels propriétaires

Le 3 Juillet le PDG de l'INRIA (établissement public de recherche à caractère scientifique et technologique) co-signe avec le Président de l'AFDEL (**association Française des Éditeurs de Logiciels**) et le Président du Syntec Numérique (syndicat patronal des industries et métiers du numérique) une lettre adressée à Madame Geneviève Fioraso pour s'insurger contre article 6 du Projet de loi sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche « *qui n'a pas su corriger la mention indiquant que les logiciels libres seraient utilisés en priorité* ». Comment le Président d'un établissement public tel que l'INRIA peut-il poser sa signature à côté de représentants d'éditeurs de logiciel et d'un syndicat patronal d'éditeurs ?

Le Syntec a interpellé le 22 mai 2013 le gouvernement sur l'article 10 du Projet de Loi de Refondation de l'École de la République, donnant la priorité à l'utilisation de logiciels libres pour le service public du numérique éducatif. La rédaction de cet article « *ce service public utilise en priorité des logiciels libres et des formats ouverts de documents* » a fait bondir le Syntec. Cette formulation porterait atteinte au principe de neutralité technologique qui est la règle lors des achats publics. Il promet de nombreux recours contentieux entre les opérateurs privés et les administrations. Le même jour et dans les mêmes termes, l'AFDEL dénonce une déstabilisation de la filière logicielle. **Elle** représente les intérêts de plus de 300 éditeurs de logiciels. Elle est connue pour sa défense du logiciel propriétaire, contre l'open source. L'AFDEL et **son pendant européen, l'ESA, sont de véritables têtes de pont de Microsoft et autres éditeurs de logiciels propriétaires.**

Ainsi ces puissants lobbies ont-ils fait céder **le gouvernement par le vote d'un amendement le 4 juin 2013 vidant l'article 10 de sa substance, il devient** : « *Dans le cadre de ce service, la détermination du choix des ressources utilisées tient compte de l'offre de logiciels libres et de documents au format ouvert, si elle existe* ». Fort de cette victoire, ils continuent leur action en co-signant cette fois une lettre avec le PDG de l'INRIA. Ils demandent de ne pas introduire d'incohérence législative entre le texte sur la refonte de l'école et celui sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche. Cet argument ne manque pas de toupet car ils sont les instigateurs de la version du texte sur la refonte de l'école! Les autres arguments utilisés sont les mêmes avancés par le Syntec et l'AFDEL dans leurs communications du 22 mai 2013.

Pourquoi le Président de l'INRIA est-il co-signataire de cette demande? Il faut savoir que l'INRIA et Microsoft ont inauguré le 11 janvier 2007, un laboratoire commun de recherche fondamentale. L'accord définit une répartition des rôles. L'INRIA fournit la logistique et l'éditeur privé apporte les liquidités.

L'éthique de la recherche publique est bafouée à travers cette lettre à Madame la Ministre de la Recherche. Le courrier dit « *cette rédaction est très problématique pour l'écosystème que nous représentons* ». L'INRIA est-il donc un représentant de l'écosystème numérique des logiciels propriétaires? Depuis quand un organisme public devrait-il défendre des intérêts privés? Cette signature du Président de l'INRIA est une insulte à la recherche publique, qui par définition doit être libre et indépendante de toute forme d'intérêts privés. Nous dénonçons vivement une telle manipulation de la recherche publique au service des intérêts privés.

Villejuif le 12 juillet 2013